



Municipalité des Cèdres

AVIS PUBLIC
Dépôt du rôle de perception
Taxation annuelle 2025

Aux contribuables de la Municipalité :

Conformément à l'article 1007 du Code municipal,

AVIS EST DONNÉ, par les présentes, par la soussignée, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité des Cèdres, que le rôle de perception foncier pour l'année 2025 confectionné en conformité avec le règlement de taxation portant le numéro 522-2024 adopté le 21 janvier 2025 est complété et déposé au bureau du directeur général et greffier-trésorier au 1060, chemin du Fleuve à Les Cèdres.

QUE les comptes de taxes foncières sont expédiés dans le délai imparti par la Loi.

QUE le rôle de perception foncier est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité durant les heures habituelles d'ouverture.

DONNÉ à Les Cèdres, ce 10^e jour du mois de février 2025.

Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité des Cèdres, certifie par les présentes, que j'ai affiché le présent avis public concernant le dépôt du rôle de perception, aux deux endroits désignés par le Conseil et sur le site internet de la Municipalité en date du 10 février 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10^e jour du mois de février 2025.

Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe